



# 35<sup>ème</sup> TOUR DE PROVENCE

Organisation du Moto Club Sénas Durance



**Du mercredi 26 au dimanche 30 août 2026**

Réservé aux motos d'avant-guerre (+ 125cc et 175cc des années 50)

Merci de bien vérifier pour quelle organisation vous vous inscrivez. Ne confondez pas.

Pilote

Nom .....

Passager

Nom .....

Prénom .....

Prénom .....

T-shirt pilote : S – M – L – XL – XXL – XXXL

T-shirt passager(ère) : S – M – L – XL – XXL – XXXL

Adresse ..... Localité .....

CP ..... Téléphone ..... Mail .....

Moto : ..... Type ..... Cylindrée ..... Année .....

Police assurance N° ..... Compagnie .....

Permis de conduire N° ..... Date de validité.....

## Droit d'engagement

- ➔ **480 € par personne** (- 20 €/pp si membre Moto Club) **pour les cinq jours**, comprenant l'hébergement et tous les repas, du petit-déjeuner du mercredi matin au repas de clôture du dimanche midi. L'assurance annulation imposée par le gite est également comprise.
- ➔ **300 € d'arrhes à régler par personne** au moment de l'inscription
- ➔ **180 € de solde à régler par personne** impérativement pour le **30 juillet 2026**  
Dans la mesure du possible, aucun paiement le jour du départ



**Avant de procéder à votre paiement, merci d'attendre  
d'avoir reçu la confirmation de votre inscription.**



Retrouvez toutes les informations pratiques dans le mail de confirmation

- ➔ **25 €** (par personne) si vous souhaitez partager le repas de la veille du départ (mardi 25 août)  
A régler en même temps que l'acompte

**Date limite d'inscription : 3 juin 2026**

**Je demande mon inscription au Tour de Provence 2026**

Fait à ..... le ..... Signature .....

J'aimerais partager mon logement (dans la mesure du possible) avec .....

**Bulletin d'inscription et règlement (page suivante), tous deux signés, à renvoyer à :**

Béatrice ESCRIBA – 69, chemin des Frères Mineurs – 13430 Eyguières  
ou : beamotoclub@gmail.com

Infos : 06 80 67 59 98

# **REGLEMENT DES DRAILLES DU SUD ET DU TOUR DE PROVENCE**

## **Tous les membres de l'organisation "Drailles du Sud" et " Tour de Provence" sont bénévoles**

1. Ces deux événements sont organisés sous l'égide du Moto Club Sénas Durance.  
Le but de ces manifestations est de regrouper les amateurs de motos anciennes pour leur faire connaitre les beautés touristiques de la Provence et ses alentours.  
Ces promenades ne font l'objet d'aucune compétition de quelque nature que ce soit et ne donnent lieu à aucun classement. Elles sont placées sous le signe de la découverte, de la détente et de la convivialité.
2. Les Drailles du Sud et le Tour de Provence mettent à la disposition des participants une structure et des prestations sous forme de repas, d'hébergement et d'assistance.  
Une feuille de route avec l'itinéraire proposé est remise avant le départ de chaque étape. Chaque participant est libre de rouler seul ou en groupe sur l'itinéraire prévu. Les participants qui sortent du parcours le font à leurs risques et périls, l'assistance n'étant assurée que sur le parcours proposé.  
L'organisation se réserve le droit d'apporter au programme toute modification qu'elle juge utile en fonction des circonstances.  
Elle ne pourra être tenue pour responsable de la qualité des services fournis par des tiers ni du non-respect des engagements pris par ceux-ci à son égard.
3. Sont admis au départ :  
des Drailles du Sud : les motos et side-cars datant de 1945 à 1980  
du Tour de Provence : les motos et side-cars datant d'avant 1945  
ainsi que les motos de 125cc ou 175 cc des années 50  
Si des participants désirent prévoir une moto de réserve, celle-ci devra obligatoirement répondre aux critères évoqués ci-dessus.  
Toute moto présentée au départ de nos manifestations devra être en ordre de fonctionnement.  
Un contrôle des véhicules sera effectué avant le départ. L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule ou équipage ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation ou présentant un risque pour la sécurité et ce, sans avoir à fournir de motif.
4. Chaque participant voyage à ses risques et périls et doit se conformer au code de la route et aux indications de l'organisation. Celle-ci décline toute responsabilité en cas du non-respect de ce règlement ainsi qu'en cas de panne, accident ou tout autre incident causé par les participants.  
Tout manquement aux règles du code de la route en ce compris le port du casque, de gants homologués, défaut d'assurance et du permis de conduire pourra entraîner l'éviction du participant.  
De même, l'abus d'alcool ne sera pas accepté.
5. Les Drailles du Sud et le Tour de Provence se déroulent dans un esprit de convivialité et sous le signe de l'amitié.  
Toute personne agissant dans un esprit contraire pourra être exclue par l'organisation sans recours ni indemnité.
6. Dans la mesure du possible, les motos seront surveillées lors d'expositions éventuelles et garées de nuit en-dehors de la vue de tiers. Quoi qu'il en soit, chacun est responsable de sa moto.
7. Le transport d'une moto de rechange dans un véhicule ou sur une remorque de l'organisation ne sera pas admis. De même, le rapatriement à Sénas d'une moto en panne ne pourra se faire avec un véhicule de l'assistance.  
Si la moto est toujours en panne le dernier jour, elle sera ramenée à Sénas par l'organisation.  
Le transport des bagages est pris en charge, du départ vers le gite et retour, par l'organisation qui se réserve le droit de refuser les conditionnements trop volumineux.
8. Les engagements ne seront acceptés que dans les conditions suivantes :  
une moto = un pilote et un passager éventuel  
un side-car = un pilote et deux passagers éventuels

Tout engagement devra être accompagné des arrhes telles que reprises sur la confirmation d'inscription que chaque participant recevra suite à sa demande d'inscription.

Le solde devra être versé à la date demandée.

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera possible. Les cas particuliers seront étudiés par la commission du Moto Club après les manifestations.

Nom et prénom + lu et approuvé + signature

Je reconnaiss avoir lu et compris ce règlement  
que j'approuve en marquant mon accord.